

DE: Victoria Márquez-Mees, Directrice du MICI

REFERENCE Requête MICI-BID-PE-2018-0134 référence au “Régularisation des Réserves du Peuples Isoles ”- (PE-T1258 y PE-T1276).

DATE: 18 juin 2018

SUJET: **Notification du registre de la requête**

Chers Requérants,

À travers ce milieu, je voudrais vous informer, par l'intermédiaire de votre représentant, qu'après avoir analysé les informations envoyées, nous procédons à l'enregistrement de votre demande conformément au paragraphe 20 de la politique du MICI. De même, nous confirmons la demande de confidentialité de leur identité que vous avez demandée au Mécanisme.

L'enregistrement est un processus administratif pour démarrer l'analyse d'éligibilité dans lequel il est déterminé si nous pouvons répondre à votre demande ou non, sur la base des critères du paragraphe 22 de la Politique. Ci-dessous, je vais énumérer les étapes qui seront suivies dans les semaines prochaines.

1. Réponse de la Direction: L'équipe responsable du programme est informée simultanément de l'enregistrement de sa demande afin de pouvoir répondre aux questions soulevées, en offrant la perspective de la gestion de la Banque. Pour préparer cette réponse, ayez une période maximale de 21 jours ouvrables à compter d'aujourd'hui. La date de réception de la réponse de la direction est le **18 juillet 2018**.

2. Analyse de l'admissibilité : une fois que nous aurons reçu la réponse de la Direction, dans un délai maximum de 21 jours ouvrables, nous émettrons notre décision à travers un Mémoire l'admissibilité. La date limite pour la publication du Mémoire est le **16 août 2018**.

Pendant cette période, nous nous communiquerons continuellement avec vous. Nous vous informons également qu'un dossier de votre candidature sera ouvert sous peu dans le registre public du site MICI, où vous pourrez voir le processus dans lequel se trouve votre candidature et où seront publiés tous les documents publics de l'affaire.

Nous restons à votre service pour répondre à vos questions sur le processus. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez également visiter notre site Web <http://www.iadb.org/es/mici/como-presentar-un-reclamo.8170.html>